

AVENANT 1

AU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS « LEGS LELONG »

1. Modifications

- L'article 2 (Objet du Prix) est modifié comme suit :

Les aides octroyées dans le cadre de l'appel à projets « Legs Lelong » sont destinées à (co)financer des « recherches anthropologiques sur les cultures d'Amazonie péruvienne et des régions adjacentes ».

Ces aides peuvent financer les actions suivantes :

- *Catégorie 1 : contrat(s) postdoctoral(aux) d'une durée d'un an maximum ;*
- *Catégorie 2 : séjours de jeunes doctorants ou post-doctorants étrangers dans des laboratoires français ;*
- *Catégorie 3 : séjours de chercheurs étrangers confirmés dans des laboratoires français.*

- L'article 3 (Conditions de participation) est modifié comme suit :

Les demandes de financements soumises dans le cadre de l'appel à projets « Legs Lelong » devront indiquer explicitement la ou les catégories visées et comporter les éléments suivants :

- *Catégorie 1 :*
 - *Le curriculum vitae du demandeur, avec ses coordonnées complètes (adresse postale professionnelle ou personnelle, adresse e-mail professionnelle ou personnelle, numéro de téléphone professionnel ou personnel) ;*
 - *Une lettre de motivation du demandeur ;*
 - *Un descriptif du projet scientifique envisagé par le demandeur, de 5 à 10 pages maximum, avec un résumé d'une page, en français ;*
 - *Tout élément en lien avec l'objet de la demande de financement, que le demandeur juge indispensable de porter à la connaissance du Conseil scientifique ;*
- *Catégories 2 et 3 :*
 - *Le curriculum vitae du demandeur, avec ses coordonnées complètes (adresse postale professionnelle ou personnelle, adresse e-mail professionnelle ou personnelle, numéro de téléphone professionnel ou personnel) ;*
 - *Une lettre de motivation du demandeur ;*
 - *Un descriptif du projet scientifique envisagé par le demandeur, de 5 pages maximum, en français ;*
 - *Tout élément en lien avec l'objet de la demande que le demandeur juge indispensable de porter à la connaissance du Conseil scientifique.*



Les dates d'envoi des dossiers sont fixées, chaque année, du 16 octobre, minuit, au 16 novembre, minuit.

- Les autres dispositions de l'article 3 (Conditions de participation) demeurent inchangées.
- Le titre de l'article 9 (Informatique et libertés) est remplacé par : « Protection des données personnelles ».
- Le premier alinéa de l'article 9 (Informatique et libertés) est modifié comme suit :

Le CNRS, en sa qualité de responsable de traitement, informe les postulants que leurs données font l'objet d'un traitement dans le cadre de l'appel à projets Legs Lelong.

Des données à caractère personnel sont susceptibles d'être collectées par l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS, 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16 :

- *Nom*
- *Prénom*
- *Adresse e-mail professionnelle ou personnelle*
- *Adresse postale professionnelle ou personnelle*
- *Numéro de téléphone professionnel ou personnel*
- *Organisme/structure de rattachement*
- *Fonctions*

Ces données sont accessibles par :

- *L'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS*
- *Les membres du conseil scientifique de l'appel à projets « Legs Lelong »*

Les données concernant les postulants sont conservées pendant une durée d'un (1) an à compter de l'ouverture de l'appel à projets annuel auquel ils postulent.

Aucun transfert des données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, les postulants disposent des droits suivants :

- *Exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles qui les concernent ;*
- *Demander la mise à jour de leurs données, si elles sont inexactes ;*
- *Demander la portabilité ou la suppression de leurs données ;*
- *Demander la limitation du traitement de leurs données ;*
- *S'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de leurs données ;*
- *Retirer leur consentement au traitement de leurs données.*

- Le premier alinéa de l'article 8 (Dépôt chez huissier) est modifié comme suit :



L'appel à projets « Legs Lelong » fait l'objet du présent règlement déposé auprès de la SCP BENICHOU LEGRAIN BERRUER, Huissier de Justice Associés, 13-15 rue des Sablons, 75116 PARIS, modifié par son avenant 1, déposé au rang des minutes de l'office de Maître Jérôme Legrain, Huissier de Justice, 66 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

2. Divers

Les autres stipulations du règlement de l'appel à projets « Legs Lelong » non modifiées par le présent avenant demeurent applicables et de plein effet.

